



RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE

RAPPORT PAYS DU
MALAWI

2024



Résumé

Ce rapport examine l'état des droits numériques au Malawi, en se concentrant sur les principales réalisations et sur les régressions observées en 2024. Il fournit des recommandations exploitables pour les acteurs gouvernementaux et non étatiques, fondées sur des preuves empiriques et des recherches documentaires. L'analyse évalue les aspects quantitatifs et qualitatifs des droits numériques et de la gouvernance, offrant une vue d'ensemble du paysage numérique du pays. L'indice TheScore, développé par Paradigm Initiative, a été déployé pour évaluer la conformité du Malawi avec la déclaration de la CADHP. La période considérée a été marquée par un recul de la liberté de l'internet, les autorités ayant intensifié les mesures de répression à l'encontre des journalistes en ligne et des utilisateurs de l'internet qui s'expriment de manière critique. Les forts soupçons de surveillance des activités TIC par le gouvernement ont encore érodé la confiance dans les plateformes numériques.⁶¹⁷ La criminalisation de l'expression reste une préoccupation majeure. La performance du Malawi sur l'indice TheScore, qui évalue la conformité des pays avec la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique (la Déclaration) de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), a été jugée «modérément conforme», avec un score de 35 sur 60.⁶¹⁸

Malgré ces difficultés, des progrès notables ont été accomplis. La promulgation de la loi de 2024 sur la protection des données, le lancement de la politique nationale de numérisation et la rédaction de quatre nouveaux projets de loi sur la cybersécurité ont marqué des avancées positives, bien que la participation du public à ces processus ait été limitée. En outre, les initiatives mises en œuvre dans le cadre du Fonds de service universel (USF) ont représenté un progrès significatif dans l'élargissement de l'accès au numérique pour la majorité non connectée. Ce rapport met en lumière

⁶¹⁷ Freedom House « Liberté sur le Net 2024 » [Malawi : Freedom on the Net 2024 Country Report | Freedom House](#) (consulté le 21 décembre 2024).

⁶¹⁸ L'indice de score Londa est un indice des droits numériques développé par Paradigm Initiative qui évalue la conformité du pays avec les éléments clés des droits de l'homme et s'inspire de la *Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information* de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.



les principales évolutions de l'espace numérique du Malawi en 2024. Plus précisément, le rapport dissèque sept sphères numériques clés: l'accès à Internet, la liberté d'expression, la protection des données et de la vie privée, la censure et la modération du contenu, l'accès à l'information, l'IA et les technologies émergentes, et le Fonds de service universel. Il présente une analyse contextuelle de ces domaines thématiques et fournit des recommandations exploitables pour les acteurs étatiques et non étatiques.

Introduction

Avec une population estimée à 21,2 millions d'habitants en 2024,⁶¹⁹ le Malawi partage ses frontières avec le Mozambique, la Zambie et la Tanzanie. Classé parmi les pays les plus pauvres du monde, 81,8 % de la population vit dans des zones rurales. En 2021, le gouvernement a lancé la Vision Malawi 2063 (MW2063) qui vise à transformer le Malawi en un pays riche, autosuffisant et industrialisé à revenu moyen supérieur, en mettant l'accent sur la commercialisation de l'agriculture, l'industrialisation et l'urbanisation. Pour accélérer les résultats à court et à moyen terme, le premier plan décennal de mise en œuvre (MIP-1)⁶²⁰ a été mis en place pour piloter la mise en œuvre et la réalisation de la MW2063.

Malgré des avancées notables dans le domaine des TIC, le Malawi est confronté à des défis multiples, notamment la faiblesse de l'infrastructure des TIC, l'exclusion numérique⁶²¹ et un régime législatif restrictif en matière d'internet. En novembre 2024, le gouvernement du Malawi a promulgué la politique nationale de numérisation⁶²² afin de fournir une feuille de route pour la transformation numérique du Malawi. En outre, en 2021, le gouvernement a lancé une ambitieuse stratégie quinquennale pour l'économie numérique (2021-2026) qui fixe de nouveaux objectifs pour différents aspects de l'économie numérique. Parmi d'autres domaines, tels que l'accès au réseau, le gouvernement a l'intention d'étendre l'accès à Internet de 14,6 % à 80 % de la population et la couverture du haut débit à 95 % d'ici à 2026. Il cherche également à revoir les taxes sur l'internet, notamment en supprimant le droit d'accise de 10 % sur l'achat de données et les tarifs des SMS, et en supprimant l'impôt sur les recettes de 3,5 % pour les fournisseurs de télécommunications, qui sont des facteurs importants des coûts élevés des services internet et mobiles au Malawi. Diverses lois ont aussi été promulguées pour réglementer l'espace numérique, particulièrement la loi de 2024 sur la protection des données, la loi de 2021 sur les transactions électroniques et la cybersécurité, et la loi de 2016 sur les communications.

⁶¹⁹ DataReportal «Numérique 2024 : Malawi» (23 février 2024) [Digital 2024 : Malawi – DataReportal – Perspectives numériques mondiales](#) (consulté le 20 décembre y 2024)

⁶²⁰ Commission nationale de planification <https://npc.mw/wp-content/uploads/2021/11/MIP-1-Web-Version-8-November-2021-Fast-view.pdf> (consulté le 20 décembre 2024)

⁶²¹ DataReportal «Numérique 2024 : Malawi» (23 février 2024) [Digital 2024 : Malawi – DataReportal – Perspectives numériques mondiales](#) (consulté le 20 décembre 2024)

⁶²² «Stratégie nationale de numérisation 2024» <https://ict.gov.mw/index.php/blog/downloads/policies-and-laws?download=25:national-digitalization-policy-final-11-01-2024> (consulté le 23 décembre 2024)

ACCÈS À L'INTERNET

La section 157 de la loi sur les communications de 2016 prévoit des services universels et l'accès aux télécommunications. La MACRA, en tant que régulateur, est chargée de «veiller à ce que la fourniture de services universels se fasse à des tarifs abordables et accessibles à tous».⁶²³ En outre, en 2021, le gouvernement a lancé une ambitieuse stratégie quinquennale pour l'économie numérique (2021-2026) qui fixe de nouveaux objectifs, notamment l'élargissement de l'accès à l'internet de 14,6 % à 80 % de la population et la couverture du haut débit à 95 % d'ici à 2026.⁶²⁴

Selon le rapport 2024 DataReportal, le taux de pénétration de l'internet au Malawi s'élevait à 27,7 % de la population totale, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 2023.⁶²⁵ Il y avait 5,9 millions d'utilisateurs d'internet au début de 2024. Ainsi, environ 72,3 % de la population totale de 21,2 millions de personnes restaient hors ligne. En outre, il n'y avait que 1,3 million d'utilisateurs de médias sociaux, âgés de 18 ans et plus, soit 6,1 % de la population totale. Selon Kepios, le nombre d'utilisateurs de médias sociaux au Malawi a augmenté de 550 000 entre le début de l'année 2023 et le début de l'année 2024.⁶²⁶ Notamment, 35,8 % des utilisateurs de médias sociaux du Malawi étaient des femmes, tandis que 64,2 % étaient des hommes. Selon Meta, la pénétration de Facebook au Malawi était de 6,1 %, et la portée d'Instagram n'était que de 130 400 personnes, ce qui équivaut à 0,6 % de la population totale. Il n'y avait que 290 000 utilisateurs de LinkedIn au Malawi, dont 32,7 % étaient des femmes, tandis que 67,3 % étaient des hommes. Il convient de noter que le nombre de membres de LinkedIn a augmenté de 60 000 (26,1 %) entre le début de l'année 2023 et le début de l'année 2024.⁶²⁷

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile cellulaire était de 55,5 % de la population totale. Ainsi, le tableau général de l'inclusion numérique du Malawi reste sombre, malgré l'ambitieuse stratégie d'économie numérique du pays.⁶²⁸ Le faible taux d'alphabétisation (62 %) reste également un obstacle à l'accès aux TIC.⁶²⁹ Un taux élevé d'analphabétisme numérique reste ainsi un obstacle majeur, une enquête récente de l'Autorité de régulation des communications du Malawi (MACRA) ayant établi que 46 % des Malawiens déclarent ne pas utiliser Internet parce qu'ils «ne savent pas ce que c'est», et que 2,4 % déclarent ne pas l'utiliser parce qu'il est trop coûteux.

Malgré les efforts déployés pour développer l'inclusion numérique au cours de l'année, le gouvernement est resté réticent à réviser sa politique fiscale, qui augmente le coût de l'accès à l'internet. Au Malawi, l'autorité de régulation des télécommunications, Malawi Telecommunications Regulatory Authority (MACRA), exige des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) qu'ils paient une taxe de 3,5 % sur les ventes et le chiffre d'affaires annuels, une licence annuelle et des frais de spectre, ainsi qu'une taxe de 0,5 % sur tous les équipements TIC entrant dans le pays⁶³⁰. En outre, au cours de l'année, le gouvernement a maintenu des taxes prohibitives sur les services TIC, notamment une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 17,5 % sur les téléphones mobiles, de 16,5 % sur les services internet et un droit d'accise de 10 % sur les messages et les transferts de données par internet. Bien que le gouvernement se soit engagé, dans le cadre de la stratégie pour l'économie numérique, à revoir ces taxes qui sont des facteurs importants du coût élevé des services internet et mobiles, aucune mesure n'a été prise au cours de la période couverte par le rapport. Ces taxes continuent de rendre les coûts des TIC prohibitifs, ce qui affecte surtout les pauvres du pays, qui sont de fait coupés des plateformes de communication numérique essentielles et des services importants, tels que les services bancaires et monétaires mobiles, l'éducation et les marchés commerciaux, qui pourraient les aider à sortir de la pauvreté. En 2023, le Malawi a lancé des accords de «corridor diplomatique de données» avec la Tanzanie et la Zambie afin de réduire les coûts d'atterrissage de l'internet, ce qui devrait permettre aux Malawiens d'accéder à l'internet à un prix plus abordable.⁶³¹

Pour réduire le coût des données, les deux principaux opérateurs de téléphonie mobile, Airtel Malawi et Telekom Networks Malawi (TNM), ont introduit des forfaits de données Internet promotionnels

⁶²³ Loi sur les communications de la République du Malawi, 2016

⁶²⁴ Stratégie de l'économie numérique du Malawi 2021

⁶²⁵ DataReportal 2024

⁶²⁶ Kapios «Numérique 2024 : Malawi» (23 février 2024) [Digital 2024 : Malawi – DataReportal – Perspectives numériques mondiales](#) (consulté le 23 décembre 2024).

⁶²⁷ DataReportal 2024

⁶²⁸ Stratégie de l'économie numérique du Malawi, 2021

⁶²⁹ The Economist Group, 2022 « L'indice Internet inclusif 2022 » <https://theinclusiveinternet.eiu.com/explore/countries/performance/read...> (consulté le 20 décembre 2024)

⁶³⁰ M Malakata, « Les entreprises et les entreprises technologiques font pression sur le gouvernement du Malawi pour qu'il assouplisse la fiscalité », ITWeb, 13 janvier 2022, <https://itweb.africa/content/o1Jr5Mx9n8VqKd-WL> (Consulté le 23 décembre 2024)

⁶³¹ P Kapulula, «Le Malawi et la Zambie : un marché numérique lucratif» Malawi Voice, 25 août 2023 <https://www.malawivoice.com/2023/08/25/malawi-zambia-for-lucrative-digi...> (consulté le 24 décembre 2024)

moins chers qui offrent une plus grande variété de choix. À partir de décembre 2024, un forfait mensuel de 30 Go de données d'Airtel Malawi⁶³² et de TNM⁶³³ coûtera 15 000 kwacha (8,82 USD). Le salaire mensuel minimum du pays est toujours de 90 000 kwacha (53 USD), bien que la plupart des Malawiens soient employés en dehors du secteur formel.

Bien que SpaceX ait lancé Starlink au Malawi en promettant un internet plus fiable et plus rapide, le coût d'accès au service suscite des inquiétudes. Par exemple, les utilisateurs de Starlink doivent d'abord acheter du matériel qui coûte 577 726 kwacha (340,55 USD) et ensuite payer un abonnement mensuel.

Au cours de la période couverte, les autorités n'ont pas imposé de restrictions en matière de connectivité. En outre, le gouvernement du Malawi n'exerce pas de contrôle centralisé sur la passerelle internationale.⁶³⁴ Le point d'échange internet (IXP) du pays, situé à Blantyre, est géré par l'association à but non lucratif Malawi ISP Association (MISPA).⁶³⁵

En outre, il n'y a eu aucun incident de blocage ou de filtrage de contenu protégé. Les plateformes de médias sociaux sont largement disponibles, y compris celles qui critiquent les autorités.

INCLUSION NUMÉRIQUE

En novembre 2024, le gouvernement du Malawi a promulgué la politique nationale de numérisation.⁶³⁶ Cette politique fournit une feuille de route pour la transformation numérique du Malawi. Elle se concentre sur l'expansion de l'infrastructure numérique, le renforcement de la culture numérique, l'amélioration de la prestation de services et l'exploitation des TIC pour le développement socio-économique, en comblant les lacunes en matière d'éducation, de soins de santé et de gouvernance.

En outre, en avril 2024, le gouvernement du Malawi a lancé le projet de transformation numérique inclusive pour le Malawi (IDT4M).⁶³⁷ Le projet IDT4M vise à garantir que le processus de transformation numérique soit inclusif. Il vise à améliorer les systèmes d'identité numérique, à réduire le fossé numérique entre les hommes et les femmes et à améliorer la gouvernance grâce à la technologie. Cette initiative collabore avec des partenaires tels que le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) pour veiller à ce que les communautés marginalisées, en particulier dans les zones rurales, aient accès aux services numériques.

En outre, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du projet Digital Malawi⁶³⁸, une initiative phare du gouvernement visant à améliorer la connectivité à large bande, la culture numérique et l'accessibilité des services publics. En collaboration avec la Banque mondiale, des progrès significatifs ont été réalisés dans l'expansion de l'infrastructure de communication du pays, y compris l'achèvement d'un nouveau centre de données primaire à Lilongwe et l'installation de tours de communication dans les zones rurales. Ce projet vise à intégrer les TIC dans tous les secteurs et à stimuler la croissance économique grâce à la technologie.

En avril 2024, le gouvernement a présenté le Digital Innovation and Entrepreneurship Bill (2024) qui vise à favoriser un environnement prospère pour les startups TIC locales en établissant un Digital Innovation and Entrepreneurship Fund pour soutenir les solutions numériques, la recherche et l'innovation. Cette législation privilégie un écosystème technologique compétitif au Malawi et

⁶³² Airtel Malawi «Monthly Bundles», airtel : Prépayé | Postpayé | 4G (consulté en décembre 2024).

⁶³³ TNM Malawi Limited «Forfaits mensuels», TNM - Always with You (consulté en décembre 2024).

⁶³⁴ Union internationale des télécommunications (UIT) «Profil du Malawi» (28 mars 2019) <https://web.archive.org/web/20191222160905/http://www.itu.int:80/net4/l....> (Consulté le 21 décembre 2024)

⁶³⁵ Association des fournisseurs d'accès à Internet du Malawi «Échange Internet du Malawi» <http://www.mispa.org.mw/mix.html> (consulté le 24 décembre 2024)

⁶³⁶ «Stratégie nationale de numérisation 2024» <https://ict.gov.mw/index.php/blog/downloads/policies-and-laws?download=25:national-digitalization-policy-final-11-01-2024> (consulté le 23 décembre 2024)

⁶³⁷ PNUD «Briser les barrières : Le projet IDT4M du Malawi ouvre la voie à un avenir numérique inclusif» (4 avril 2024) <https://www.undp.org/malawi/press-releases/breaking-barriers-malawis-idt4m-project-paves-way-inclusive-digital-futures> (consulté le 24 décembre 2024)

⁶³⁸ Projet Digital Malawi <https://digimap.pppc.mw/>

stimule les avancées technologiques locales.⁶³⁹

En outre, au cours de l'année, le gouvernement a présenté un projet de loi visant à réviser la loi sur les communications de 2016. Cette révision vise à mettre à jour le cadre juridique, en veillant à ce qu'il soutienne les droits numériques, protège les citoyens et encourage la croissance technologique au Malawi.⁶⁴⁰

Le dernier indice mondial de l'écart entre les sexes (2023) classe le Malawi à la position 110 sur 146 pays, ce qui représente une amélioration par rapport à la position 132 en 2022. Toutefois, l'évaluation du paysage numérique du Malawi révèle également un fossé important entre les sexes en matière d'accès aux TIC et d'utilisation de celles-ci. Selon la Banque mondiale, 44,9 % des hommes possèdent un téléphone portable, contre 37,7 % des femmes. En termes d'utilisation, 68 % des hommes utilisent un téléphone portable, contre seulement 56,2 % des femmes. De même, l'utilisation de l'internet reste plus importante chez les hommes (15,4 %) que chez les femmes (12,4 %). En 2024, cependant, 35,8 % des utilisateurs de médias sociaux au Malawi étaient des femmes, tandis que 64,2 % étaient des hommes.⁶⁴¹ Plus précisément, sur les 290 000 utilisateurs de LinkedIn, seuls 32,7 % étaient des femmes et 67,3 % des hommes.⁶⁴² Il est donc essentiel que le gouvernement mette en œuvre des interventions visant à accroître l'accès aux TIC et leur utilisation par les femmes.

Il existe également un fossé géographique dans l'accès à l'internet entre les zones rurales et urbaines. En 2024, 18,5 % de la population du Malawi vitra dans des centres urbains, tandis que 81,5 % vitra dans des zones rurales. Les entreprises de télécommunications ne sont pas disposées à investir dans les régions reculées du Malawi en raison du coût élevé du développement des infrastructures.⁶⁴³ Selon un rapport de l'Office national des statistiques (ONS) datant de 2023, 40,7 % des habitants des zones urbaines avaient accès à Internet, contre 13,5 % des habitants des zones rurales.⁶⁴⁴ Il convient également de noter que le réseau électrique du Malawi est basé sur les villes, avec 62 % des ménages urbains, contre seulement 5 % des ménages ruraux.⁶⁴⁵

Il existe pareillement des lacunes concernant l'accès limité des personnes handicapées aux services TIC. En 2024, le gouvernement, par l'intermédiaire du Fonds de service universel (USF), a lancé deux interventions, «Disability Project for Digital Inclusion» et «Sign Language», visant à faire progresser l'inclusion numérique dans les institutions accueillant des personnes handicapées.⁶⁴⁶ Le «Disability Project for Digital Inclusion» encourage l'accès et l'utilisation des TIC par les personnes handicapées vivant dans différentes régions du pays.

Le fonds de service universel (USF)

Globalement, le modèle USF joue un rôle essentiel dans la réduction de la fracture numérique, en s'appuyant sur trois principes fondamentaux: la disponibilité, le caractère abordable et l'accessibilité des services de télécommunications pour tous. Ces principes soulignent la responsabilité des régulateurs des télécommunications et des ministères au niveau de l'État pour garantir l'accès universel aux services de télécommunications à des tarifs abordables.

Si les modèles de FSU varient d'un pays à l'autre, leur objectif commun est de déployer des infrastructures de communication et de promouvoir l'adoption de services TIC dans les zones rurales et mal desservies, même lorsqu'elles ne sont pas économiquement viables. Cela reflète un engagement à connecter tout le monde, quels que soient les coûts associés. Le principe 37(2) de la Déclaration de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur la liberté d'expression et l'accès à l'information (Déclaration de la Commission africaine) souligne la nécessité d'un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet pour la réalisation de divers droits de l'homme. Ce n'est pas un hasard si la 32^e session du Conseil des droits de

⁶³⁹ V Kumwenda, Entretien avec un informateur clé (23 décembre 2024)

⁶⁴⁰ Ibid

⁶⁴¹ DataReportal [Digital 2024 : Malawi - DataReportal - Global Digital Insights](#)

⁶⁴² Ibid

⁶⁴³ Freedom House «Liberté sur le Net 2024» [Malawi : Freedom on the Net 2024 Country Report | Freedom House](#) (consulté le 21 décembre 2024).

⁶⁴⁴ Office national des statistiques, «Enquête nationale sur l'accès et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les ménages et les particuliers au Malawi 2023» http://www.nsomalawi.mw/images/stories/data_on_line/economics/ICT/Natio.... Consulté le 22 décembre 2024.

⁶⁴⁵ The Economist Group, 2022 « L'indice Internet inclusif 2022 », <https://impact.economist.com/projects/inclusive-internet-index/2022>. (Consulté en décembre 2024)

⁶⁴⁶ Entretien avec un informateur clé de l'USF

l'homme (2016) a affirmé que les droits dont on jouit hors ligne devraient également être protégés en ligne, ce qui nécessite la disponibilité, le caractère abordable et l'accessibilité des services de télécommunication.⁶⁴⁷

Au Malawi, l'USF est établi en vertu de la section 157 de la loi sur les communications de 2016, dans le but de promouvoir l'accès et les services universels dans les zones mal desservies. La section 158 décrit les objectifs spécifiques de l'USF, y compris l'offre de subventions sur une base concurrentielle, la fourniture d'incitations financières et d'assistance, la couverture des dépenses administratives et la conduite de recherches liées à l'accès universel.⁶⁴⁸ Ceci est conforme à l'obligation statutaire de MACRA de veiller à ce que chaque citoyen du Malawi ait accès à des services de communication fiables et abordables.⁶⁴⁹

La loi sur la communication donne la priorité aux domaines gérés par l'USF, notamment l'accès aux réseaux de télécommunications, à l'internet, aux téléphones publics, aux services d'annuaire, aux services d'urgence, aux services postaux essentiels, aux services financiers de base et aux services de radiodiffusion.

L'USF du Malawi est actuellement évalué à 5,9 millions USD (10 milliards de kwacha malawites).⁶⁵⁰ En 2024, l'USF a continué à déployer 16 projets estimés à un total de 7,1 millions USD, dans l'espoir de mobiliser la variance. Par exemple, l'initiative Connect a School (CAS) cible les écoles rurales et périurbaines avec la construction de laboratoires TIC et la fourniture d'Internet et d'équipements TIC pour faciliter l'accès des apprenants et des communautés aux TIC modernes et à Internet. D'une valeur totale de 5,5 millions USD, 75 des 229 laboratoires scolaires ont été construits dans le cadre de l'initiative CAS, avec un taux d'achèvement de 80 %, rien qu'en décembre 2024.⁶⁵¹ Le modèle CAS, qui repose sur un partenariat avec les acteurs communautaires, a également «fourni des affaires aux entrepreneurs ruraux, des opportunités d'emploi et des possibilités de collaboration aux travailleurs des communautés rurales»⁶⁵². Parmi les autres initiatives financées par l'USF figurent les réseaux communautaires (Yathu Yathu Data),⁶⁵³ qui devraient diversifier le marché des opérateurs de téléphonie mobile et offrir une alternative moins coûteuse à Airtel et TNM pour les données mobiles, en particulier dans les zones rurales,⁶⁵⁴ Radio Access Network (Rural Telephony),⁶⁵⁵ Connect Teachers Training College,⁶⁵⁶ Grants for Local Digital Content Production (subventions pour la production de contenu numérique local); Sign Language Project (projet de langue des signes); E-Health Project (projet de santé en ligne) et E-commerce project (projet de commerce en ligne). Les projets de l'USF comprennent également Connecter un bureau de poste;⁶⁵⁷ Projet de système national d'adressage;⁶⁵⁸ Projet d'inclusion numérique pour les personnes handicapées; Dernier kilomètre; Application postale virtuelle; Révision des programmes; Formation aux compétences numériques des PME et Ambassadeurs numériques.⁶⁵⁹

Si l'USF a commencé à enregistrer des progrès notables grâce à ses projets, après une inactivité prolongée, elle reste confrontée à des défis opérationnels et institutionnels importants, qui compromettent son plein potentiel. Selon la direction de l'USF, les projets financés par l'USF ont été considérablement affectés par un environnement macroéconomique précaire, notamment par des niveaux d'inflation élevés, qui ont fait grimper les coûts des projets. Le chercheur a également relevé des ambitions irréalistes dans les projets de l'USF. Par exemple, plus de 16 projets étaient menés de front, mais avec des budgets limités et un personnel de gestion de l'USF

⁶⁴⁷ Conseil des droits de l'homme des Nations unies, «Rapport du Conseil des droits de l'homme sur sa trente-deuxième session», <https://documents-ddsny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G20/008/73/PDF/G2000873.pdf?OpenElement> (consulté le 25 décembre 2024).

⁶⁴⁸ Article 158 de la loi sur les communications

⁶⁴⁹ Article 6 de la loi sur les communications

⁶⁵⁰ Entretien avec un informateur clé de l'USF (15 décembre 2024)

⁶⁵¹ Entretien avec un informateur clé de l'USF (15 décembre 2024)

⁶⁵² Entretien avec un informateur clé de l'USF (15 décembre 2024)

⁶⁵³ USF pilote le projet de réseau communautaire à large bande dans huit conseils de district, y compris l'identification des coopératives qui gèreront les déploiements de réseaux à large bande dans les zones rurales. L'USF a également formé les coopératives et facilité l'obtention de leur licence.

⁶⁵⁴ « MACRA va déployer le réseau de données Yathu Yathu », Nthanda Times, <https://nthandatimes.com/macra-to-roll-out-yathu-yathu-data-network/>. (consulté le 24 décembre 2024)

⁶⁵⁵ L'USF achète 26 tours de réseau mobile pour connecter 22 infrastructures de réseau mobile à des zones non desservies ou mal desservies afin d'assurer une couverture à large bande adéquate.

⁶⁵⁶ Entretien avec un informateur clé de l'USF (15 décembre 2024)

⁶⁵⁷ Entretien avec un informateur clé de l'USF (15 décembre 2024)

⁶⁵⁸ Numérisation des parcelles de terrain dans tous les districts, financée par l'USF

⁶⁵⁹ Entretien avec un informateur clé de l'USF (15 décembre 2024)

restreint, ce qui risquait d'entraîner une sous-performance des projets. Les retards démesurés et les longues procédures de passation des marchés publics ont aussi affecté l'achèvement de certains projets dans les délais impartis.⁶⁶⁰ Le financement limité de l'USF est un autre sujet de préoccupation. L'article 160 décrit diverses sources de financement pour l'USF, spécialement les taxes des opérateurs, les crédits parlementaires, les subventions, les ventes aux enchères, les projets d'accès public et les fonds provenant de la MACRA.⁶⁶¹ Cette évaluation a toutefois établi que le Parlement n'a pas affecté de fonds à l'USF malgré la section 160(b) de la loi sur les communications de 2016, qui oblige le Parlement à affecter des fonds à l'USF. Cette situation a alourdi la charge financière de l'USF.

En outre, l'USF du Malawi fonctionne avec une structure de gouvernance solide dirigée par MACRA, qui établit un comité du fonds de service universel (USFC). L'USFC supervise la gestion de l'USF, en examinant et en approuvant les plans et les budgets annuels.⁶⁶² Bien que l'USFC dispose de certains pouvoirs de contrôle, ces pouvoirs sont limités à des recommandations. Le conseil d'administration de la MACRA conserve le pouvoir de décision sur l'USF. En tant que tel, les retards dans la prise de décision par le MACRA Board peuvent avoir un impact significatif sur les opérations de l'USF. Par exemple, les réunions de l'USFC n'ont lieu qu'après celles du MACRA Board.

Il existe également des problèmes de transparence et de responsabilité liés au fait que la MACRA ne s'est pas conformée à l'article 194(c) de la loi sur les communications de 2016, concernant la publication des détails du fonds et la présentation de rapports au Parlement sur l'USF. Depuis la création et l'opérationnalisation de l'USF, la MACRA n'a pas publié de rapports sur l'USF. Il est nécessaire que l'USF divulgue proactivement des informations, conformément au principe 29 de la Déclaration de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique.⁶⁶³

PROTECTION DES DONNÉES ET CYBERSÉCURITÉ

Protection des données :

Le 1^{er} février 2024, le président du Malawi, Lazarus Chakwera, a signé le très attendu projet de loi sur la protection des données personnelles (Data Protection Act, 2024).⁶⁶⁴ Cette loi met le Malawi en conformité avec les normes internationales en matière de protection des données, notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD).⁶⁶⁵ La nouvelle législation vise à établir un cadre juridique complet pour réglementer le traitement et le transfert des données personnelles, en s'alignant sur les principes internationalement acceptés de la protection des données. Le Bureau de la protection des données, opérationnel en juin 2024, veille à l'application de cette loi, en comblant les lacunes en matière de sécurité des données et de protection de la vie privée.⁶⁶⁶ Il s'agit d'une mesure essentielle pour protéger les informations personnelles des Malawiens, en veillant à ce qu'elles soient traitées de manière responsable et sécurisée.

La loi désigne notamment l'Autorité de régulation des communications du Malawi (MACRA) comme l'Autorité de protection des données chargée de superviser la mise en œuvre du projet de loi. La loi décrit les principes clés régissant le traitement des données personnelles, établit un cadre solide pour les droits des personnes concernées et définit les obligations des responsables du traitement des données et des sous-traitants en ce qui concerne le traitement des données personnelles.

En outre, la loi traite du transfert transfrontalier de données à caractère personnel, réglemente les responsables du traitement des données et les sous-traitants d'importance significative, établit des mécanismes pour faire respecter les droits des personnes concernées et donne à l'Autorité le pouvoir d'émettre des ordres de mise en conformité avec l'encontre de ceux qui contreviennent à

⁶⁶⁰ Ibid

⁶⁶¹ Plan stratégique de l'USF

⁶⁶² Article 163 de la loi sur les communications

⁶⁶³ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) Déclaration sur la liberté d'expression et l'accès à l'information (la Déclaration) <https://www.achpr.org/legalinstruments/detail?id=69> (consulté le 20 décembre 2024).

⁶⁶⁴ Projet Malawi numérique <https://digmap.pppc.mw/data-protection-bill-assented/> (consulté le 23 décembre 2024)

⁶⁶⁵ GDPR <https://gdpr.eu/what-is-gdpr/> (consulté le 18 février 2025)

⁶⁶⁶ V Kumwenda, Entretien avec un informateur clé (consulté le 23 décembre 2024)

la loi.

Selon l'informateur clé A de la MACRA, la nouvelle loi «renforcera la confiance - le fait que les personnes soient sûres que l'organisation n'abusera pas de leurs informations personnelles renforcera la confiance entre les parties, ce qui facilitera le commerce électronique et d'autres transactions numériques.⁶⁶⁷

9

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Réagissant à l'adoption du projet de loi par le Parlement, MISA Malawi a salué la loi sur la protection des données, soulignant son potentiel pour «promouvoir un traitement responsable des données personnelles par les agences gouvernementales, les institutions privées et les individus».⁶⁶⁸ MISA espère que la loi protégerait les Malawiens et le grand public des cybermenaces, des cybercrimes et de la surveillance injustifiée.

Cependant, la nouvelle loi n'est pas sans faille. Tout d'abord, l'article 4 désigne le MACRA comme l'autorité de protection des données (DPA), ce qui risque de compromettre l'indépendance financière, décisionnelle et institutionnelle de la DPA.⁶⁶⁹ Le ministère de l'information et de la numérisation a assuré aux membres du Parlement que cet arrangement était temporaire jusqu'à ce que l'autorité de protection des données devienne autonome.⁶⁷⁰ Selon la MACRA, pour apaiser les craintes, le régulateur à l'intention de mettre en place des dispositions structurelles et fonctionnelles qui garantiraient l'indépendance financière, décisionnelle et institutionnelle de la DPA. La MACRA cherche à mettre en place une unité autonome au sein de la MACRA qui remplira les fonctions de l'APD.⁶⁷¹

En outre, l'article 8 (b)(vi)(vii) autorise le traitement licite de données à caractère personnel pour des raisons «d'intérêt public» ou «d'intérêt légitime», des termes vagues et non définis. Cela pourrait conférer un pouvoir discrétionnaire excessif aux responsables du traitement des données et aux sous-traitants dans la détermination du traitement licite des données à caractère personnel des personnes.

Le traitement des données à caractère personnel sensibles suscite également des inquiétudes. La loi autorise le traitement de données à caractère personnel sensibles dans des circonstances spécifiques, notamment «l'archivage à des fins d'intérêt public, de recherche ou de statistiques»⁶⁷² ou si la personne concernée a intentionnellement rendu les données publiques.⁶⁷³ Ces dispositions peuvent conférer un pouvoir discrétionnaire injustifié aux responsables du traitement des données et aux sous-traitants dans le cadre du traitement des données à caractère personnel sensibles.

En outre, l'article 26 prévoit de larges dérogations permettant aux responsables du traitement et aux sous-traitants de ne pas tenir compte des droits des personnes concernées pour des raisons de «sécurité nationale», d'intérêts économiques ou financiers nationaux, de Sécurité sociale et de fonctions de régulation. Ces dérogations pourraient conférer un pouvoir discrétionnaire excessif pour déterminer quand les droits peuvent être ignorés.

En outre, il existe une lacune en ce qui concerne la suspension ou l'annulation de l'enregistrement d'un responsable du traitement des données ou d'un sous-traitant d'importance significative. L'article 42 confère au MACRA le pouvoir de suspendre ou d'annuler l'enregistrement d'un responsable du traitement des données ou d'un sous-traitant «d'importance notable» sur la

⁶⁶⁷ Entretien avec Zadziko Mankhambo, directeur de la radiodiffusion à l'Autorité de régulation des communications du Malawi (15 janvier 2024)

⁶⁶⁸ MISA Malawi se félicite de l'adoption du projet de loi sur la protection des données (8 décembre 2023) <https://malawi.misa.org/2023/12/08/misa-malawi-welcomes-passing-of-data-protection-bill/> . Consulté le 15 décembre 2023

⁶⁶⁹ Analyse du projet de loi sur la protection des données du Malawi (2021) par le CIPESA' (mai 2021) file:///C:/Users/User/Downloads/Analysis-ofthe-Malawi-Draft-Data-Protection-Bill-2021.pdf (consulté le 20 décembre 2024)

⁶⁷⁰ MISA Malawi, 'MISA Malawi welcomes passing of Data Protection Bill' (MISA Malawi se félicite de l'adoption du projet de loi sur la protection des données) 8 décembre 2023 <https://malawi.misa.org/2023/12/08/misa-malawi-welcomes-passing-of-data-protection-bill/> Consulté le 15 décembre 2024

⁶⁷¹ Entretien avec Zadziko Mankhambo, directeur de la radiodiffusion à l'Autorité de régulation des communications du Malawi (15 janvier 2024)

⁶⁷² Section 16(g) de la loi sur la protection des données

⁶⁷³ Section 16(g) de la loi sur la protection des données

base de motifs vagues et généraux, notamment le non-respect «de toute disposition» de la loi ou de toute condition imposée à l'enregistrement, ou s'il existe «tout autre motif raisonnable de suspendre ou d'annuler l'enregistrement». ⁶⁷⁴ Ces dispositions générales pourraient entraîner des restrictions injustifiées. Surtout, la loi ne prévoit pas de procédure claire pour la suspension et l'annulation, et n'oblige pas le MACRA à avertir les entités concernées. Toutefois, l'article 42(2) prévoit que «l'Autorité ne suspend ou n'annule pas l'enregistrement d'un contrôleur de données d'importance significative ou d'un processeur de données d'importance significative en vertu du paragraphe 42(1), à moins que le contrôleur de données d'importance significative ou le processeur de données d'importance significative n'ait eu l'occasion de montrer pourquoi l'enregistrement ne devrait pas être suspendu ou annulé».

En outre, Mme Milanzi observe que la loi n'établit pas suffisamment de liens avec les commissions d'examen institutionnel (CEI) qui supervisent les aspects éthiques de la recherche impliquant des données humaines dans des contextes où la protection des données est liée à la recherche, étant donné que les CEI jouent un rôle essentiel dans l'évaluation des implications éthiques de l'utilisation des données dans les projets de recherche. ⁶⁷⁵ Elle recommande «d'établir un lien formel entre l'autorité chargée de la protection des données et les IRB afin d'améliorer la gestion éthique des données de recherche, en veillant à ce que les protections soient appliquées de manière cohérente dans les contextes commerciaux et universitaires». ⁶⁷⁶

Bien que la loi constitue un pas dans la bonne direction, il convient d'accorder une attention particulière aux lacunes de la loi afin d'éviter que les autorités n'abusent des dispositions de la loi. Pour garantir une application efficace de la loi, il est également essentiel d'investir dans des actions de formation et de sensibilisation du public à l'intention des parties prenantes, des responsables du traitement des données, des chercheurs et des sous-traitants.

Au cours de l'année, le gouvernement du Malawi a procédé à l'inscription des électeurs en vue des élections générales prévues pour septembre 2025. Si l'utilisation des cartes d'identité nationales dans le processus d'inscription des électeurs constitue une avancée significative, l'intégration des cartes d'identité nationales dans les systèmes d'inscription des électeurs soulève des inquiétudes quant à l'intégrité des données. Des inexactitudes, telles que des données non concordantes entre la carte d'identité et les listes électorales, peuvent créer des complications. En outre, la sécurité des données relatives aux électeurs suscite des inquiétudes, les parties prenantes s'interrogeant sur la capacité du système à protéger les informations sensibles. ⁶⁷⁷

Surveillance et cybersécurité

Freedom House a signalé la baisse du score de surveillance du Malawi de quatre à trois en 2024 en raison de nouvelles informations selon lesquelles les autorités avaient acquis un outil de surveillance, le système UFED de Cellebrite, et des préoccupations selon lesquelles la police utilisait des outils d'extraction pour fouiller les appareils des journalistes. ⁶⁷⁸ De forts soupçons pèsent sur la surveillance par le gouvernement des activités liées aux TIC, bien que l'article 21 de la Constitution garantisse le droit à la vie privée, y compris la protection contre l'interférence avec les télécommunications privées. ⁶⁷⁹

En 2024, des rapports d'enquête ont révélé qu'en 2019, la MACRA avaient acheté le système UFED, une technologie puissante conçue pour accéder à des appareils électroniques tels que des téléphones et des ordinateurs portables et en extraire des informations, vendue par la société Cellebrite, basée en Israël. ⁶⁸⁰ MwCERT, l'unité de cybersécurité de la MACRA, a confirmé qu'elle avait accès à l'outil à partir de janvier 2023. La MACRA a également confirmé qu'elle offrait ses services à la police, à l'armée et aux services de renseignement lorsqu'elle menait des enquêtes sur la cybercriminalité, bien que l'autorité de régulation ait déclaré qu'elle suivait une procédure de mandat de perquisition et d'approbation, qui nécessite une décision de justice. Cependant,

⁶⁷⁴ Section 42(1) de la loi sur la protection des données de 2023

⁶⁷⁵ E Milanzi

⁶⁷⁶ E Milanzi

⁶⁷⁷ V Kumwenda

⁶⁷⁸ Freedom House, «Liberté sur le Net 2024». [Malawi : Freedom on the Net 2024 Country Report | Freedom House](#)

⁶⁷⁹ « Constitution du Malawi de 1994 avec amendements jusqu'en 2017 », Constitute Project, 4 février 2020, https://www.constituteproject.org/constitution/Malawi_2017.pdf?lang=en

⁶⁸⁰ Freedom House, «Liberté sur le Net 2024». [Malawi : Freedom on the Net 2024 Country Report | Freedom House](#)

certaines sources ont rapporté que Cellebrite a depuis cessé de délivrer des renouvellements de licence à plusieurs pays, dont le Malawi.⁶⁸¹ Cette évaluation de Paradigm Initiative a également révélé plusieurs cas d'atteintes à la vie privée par les autorités, notamment la confiscation et l'inspection des appareils des journalistes, ce qui fait craindre que les autorités n'utilisent des outils d'extraction ou de surveillance sans un contrôle suffisant.

Au cours de l'année considérée, la MACRA a présenté au ministère de la justice trois projets de loi relatifs à la cybersécurité. Selon l'autorité de régulation, les projets de loi sur la cybersécurité, la cybercriminalité et les preuves électroniques visent à renforcer le cadre juridique du Malawi en réponse aux défis croissants en matière de cybersécurité. Le projet de loi sur la cybersécurité décrit les mesures nationales de cybersécurité, le projet de loi sur les cybercrimes traite de la prévention et de la poursuite des cybercrimes, tandis que le projet de loi sur les preuves électroniques fournit des lignes directrices pour l'utilisation des preuves électroniques dans les tribunaux. Selon M. Kumwenda, «ensemble, ces projets de loi constituent un élément essentiel de la création d'un environnement numérique sûr et de la lutte contre les nouvelles menaces».⁶⁸² Malgré des progrès significatifs dans l'élaboration d'un cadre juridique national sur la protection des données et la cybersécurité, le Malawi n'a pas adopté la Convention de l'Union africaine (UA) sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (également connue sous le nom de Convention de Malabo), un cadre juridique pour lutter contre la cybercriminalité et la protection des données sur le continent.

Afin de protéger les enfants en ligne, le MACRA a élaboré en 2024, en partenariat avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), une stratégie nationale de protection des enfants en ligne.⁶⁸³ Cette stratégie vise à protéger les enfants contre les menaces et les préjudices en ligne et à leur donner les moyens de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par l'internet.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET ACCÈS À L'INFORMATION

Liberté d'expression :

Selon le rapport «Liberté sur le Net 2024» de Freedom House, le score du Malawi pour les activités en ligne est passé de quatre à trois au cours de l'année, car les autorités ont continué à réprimer les utilisateurs d'internet, notamment par des arrestations et des condamnations.⁶⁸⁴ Les personnes visées sont généralement des internautes critiques à l'égard du gouvernement. On ne sait toujours pas avec certitude quels sont les fonctionnaires responsables d'ordonner des arrestations pour expression en ligne, ce qui fait craindre que ces arrestations ne visent à créer un climat d'intimidation et de peur parmi les citoyens qui sont critiques à l'égard des autorités.

En mai 2024, Sainani Joshua, un habitant de Mponela, a été arrêté pour avoir insulté le président du Malawi, Lazarus Chakwera, dans un groupe WhatsApp appelé «Mponela Hotspot». Il a été condamné le 16 mai 2024 par un tribunal de première instance pour cyber-spam, en violation de l'article 91 de la loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité (Electronic Transactions and Cybersecurity Act).⁶⁸⁵ Il a été condamné à une amende de 200 000 kwacha (120 USD) ou à une peine d'emprisonnement de six mois.⁶⁸⁶ Toutefois, la loi n'érige pas clairement en infraction le fait d'insulter le président ou toute autre personne. En 2022, le Parlement a modifié la loi sur les drapeaux, emblèmes et noms protégés afin de supprimer le terme «président» de la liste des noms protégés. Il n'est donc pas clair quelle loi autre que la loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité a été utilisée pour criminaliser l'insulte au président. La disposition relative au spam peut être considérée comme la réincarnation de la loi séditionnelle sur l'insulte au président, qui vise le discours en ligne. Des dispositions législatives aussi larges et vagues sont susceptibles

⁶⁸¹ E Chimoyo « Dévoilement de l'outil sophistiqué d'extraction de données téléphoniques et PC de MACRA : équilibre entre confidentialité et sécurité », Plateforme pour le journalisme d'investigation, 26 janvier 2024, <https://www.investigativeplatform-mw.org/show-story/unveiling-macras-so....> (consulté le 15 décembre 2024)

⁶⁸² V Kumwenda

⁶⁸³ F. Phiri «Les parties prenantes de Macra intensifient leurs efforts de protection des enfants en ligne» <https://times.mw/macra-stakeholders-intensify-child-online-protection-efforts/>

⁶⁸⁴ Freedom House [Malawi : Freedom on the Net 2024 Country Report | Freedom House](#)

⁶⁸⁵ L'article 91 de la loi est libellé comme suit «Toute personne qui transmet des informations électroniques non sollicitées à une autre personne à des fins de commerce illégal ou d'autres activités illégales commet une infraction et est passible, en cas de condamnation, d'une amende de 2 000 000 K et d'une peine d'emprisonnement de cinq ans.

⁶⁸⁶ CPJ «Le journaliste malawite Macmillan Mhone accusé de fausses nouvelles et d'extorsion» (15 avril 2024) <https://cpj.org/2024/04/malawian-journalist-macmillan-mhone-facing-fals...> (consulté le 20 décembre 2024)

d'être utilisées de manière abusive par les autorités.

En avril 2024, la police a convoqué Macmillan Mhone, un journaliste travaillant pour la publication en ligne Malawi 24, pour l'interroger. Quelques mois plus tôt, il avait publié deux articles alléguant l'implication de la police dans des affaires de corruption liées à un homme d'affaires accusé de fraude. Mhone a été arrêté et transféré de Blantyre au quartier général de la police à Lilongwe. On ne sait pas exactement qui a ordonné l'arrestation de Mhone. Il a ensuite été libéré sous caution sans condition et inculqué de «publication de nouvelles susceptibles de provoquer la peur et l'inquiétude du public, de cyber-spam et d'extorsion». On ne sait pas si la police poursuivra Mhone, car l'affaire n'a pas encore été portée devant le tribunal, huit mois après sa libération sous caution. S'il est reconnu coupable, Mhone risque une amende et jusqu'à deux ans de prison pour l'accusation de publication de fausses nouvelles, une amende de deux millions de kwacha (1200 USD) et cinq ans de prison pour le cyber spam, et jusqu'à 14 ans de prison pour l'accusation d'extorsion. La loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité est de plus en plus utilisée comme une arme pour criminaliser la liberté d'expression et la liberté des médias au Malawi.

Le 13 février 2024, la police a saisi les téléphones et les ordinateurs portables de 14 journalistes travaillant pour le diffuseur public, Malawi Broadcasting Corporation (MBC).⁶⁸⁷ La police a déclaré qu'elle avait reçu un mandat pour fouiller les appareils dans le cadre de son enquête sur un «faux» compte Facebook présumé, à la suite d'une plainte de la direction de la MBC concernant la création dudit compte portant le nom et le logo de la société. La police a obtenu des mandats de perquisition pour fouiller les 14 journalistes accusés de «spam», une infraction prévue à l'article 91 de la loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité du Malawi,⁶⁸⁸ qui prévoit une peine maximale de deux millions de kwacha malawiens (environ 1 190 USD) et une peine d'emprisonnement de cinq ans. Certains journalistes ont déclaré avoir reçu des notifications par courrier électronique concernant des tentatives d'accès à leurs comptes de médias sociaux alors que les appareils étaient détenus par la police. La police aurait fait appel à un «laboratoire de police scientifique» pour fouiller les appareils.⁶⁸⁹ Dans la même affaire, le 15 février 2024, la police a également fouillé l'ordinateur portable de Greyson Chapita, le contrôleur suspendu des informations et des programmes de MBC. Ils ont consulté manuellement son compte Facebook en sa présence. Ces actes constituent de graves violations des communications privées et risquent fort d'inciter les journalistes à l'autocensure.

En février 2024, le journaliste d'investigation en ligne Gregory Gondwe a fui le Malawi, craignant pour sa vie après avoir publié une enquête sur les liens entre les forces de défense du Malawi et un homme d'affaires, Zunneth Sattar, accusé de grande corruption au Malawi, lié à de hautes autorités gouvernementales et à des institutions de l'État, y compris les agences de sécurité.⁶⁹⁰ Selon certaines informations, l'armée prévoyait de l'arrêter pour une histoire. En 2022, Gondwe a été interrogé par la police et ses appareils confisqués pour avoir publié un article dénonçant la corruption. La police a exigé qu'il révèle ses sources

Récemment, plusieurs journalistes ont été arrêtés et leurs gadgets de communication ont été confisqués par la police. Ce modèle de criminalisation du discours en ligne et ce climat d'intimidation risquent fort de susciter un certain degré d'autocensure, en particulier parmi les professionnels des médias et les utilisateurs des médias sociaux. En outre, la section 36 de la Constitution du Malawi garantit la liberté de la presse. En outre, le principe 20(1) de la Déclaration de la CADHP appelle les États à garantir la sécurité des journalistes et des professionnels des médias, y compris la protection contre l'intimidation.⁶⁹¹ En outre, le principe 22(2) de la déclaration de la CADHP prévoit que les États doivent abroger les lois qui criminalisent la sédition, l'insulte et la publication de fausses nouvelles.

⁶⁸⁷ CPJ « La police du Malawi saisit le matériel des journalistes suite à une enquête sur une fausse page Facebook », (8 mars 2024) <https://cpj.org/2024/03/malawi-police-seize-equipment-from-journalists-....> (Consulté le 20 décembre 2024)

⁶⁸⁸ <https://media.malawilii.org/files/legislation/akn-mw-act-2016-33-eng-2017-12-31.pdf>

⁶⁸⁹ Ibid.

⁶⁹⁰ Lameck Masina, « Un journaliste malawite se cache après avoir dénoncé la corruption du gouvernement », (2 février 2024) <https://www.voanews.com/a/malawi-journalist-in-hiding-after-exposing-go...>; consulté le 20 décembre 2024).

⁶⁹¹ Déclaration de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) sur la liberté d'expression et l'accès à l'information. <https://www.achpr.org/legalinstruments/detail?id=69> (consulté le 21 décembre 2024).

Accès à l'information :

Le droit à l'information est garanti par l'article 37 de la Constitution, ainsi que par la loi sur l'accès à l'information (ATI Act) de 2016. Pour mettre en œuvre la loi sur l'accès à l'information, des règlements ont été élaborés en 2021 et l'unité ATI ont été créés au sein de la Commission des droits de l'homme du Malawi (MHRC), afin de superviser la mise en œuvre générale de la loi.

Au cours de l'année de couverture, des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information. La commission des droits de l'homme du Malawi a contrôlé la conformité de 48 institutions publiques, et plus de 60 % des institutions évaluées ont été jugées non conformes à la loi et aux règlements sur l'accès à l'information.⁶⁹² En outre, la Commission des droits de l'homme du Malawi a formé 34 institutions publiques à la loi et aux règlements sur l'accès à l'information, ce qui a permis de toucher 970 agents (665 hommes et 304 femmes). Conformément à la loi sur l'accès à l'information, 16 institutions publiques ont élaboré un manuel d'information. Au cours de l'année, la Commission a également examiné des plaintes pour refus d'accès à l'information, et deux décisions ont été prises en faveur des plaignants et l'autre en faveur du détenteur de l'information.

L'absence de divulgation proactive d'informations par les institutions publiques est restée un obstacle majeur. Par exemple, le gouvernement du Malawi n'a pas rendu public un rapport sur les réformes du secteur public, arguant que ce rapport n'était destiné qu'au président. Le sous-financement et les retards de financement de la Commission des droits de l'homme, qui est responsable du contrôle de la mise en œuvre de la loi, ont continué à compromettre son mandat de contrôle de la loi sur l'accès à l'information et la protection des données. Les institutions publiques et le grand public ont également été peu sensibilisés à la loi sur l'accès à l'information et à ses règlements.

LA CENSURE ET LA MODÉRATION DU CONTENU

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES

Le Malawi ne dispose d'aucune politique ni d'aucun cadre réglementaire en matière d'intelligence artificielle (IA). La résolution 473 de la CADHP appelle les États parties à élaborer un cadre de gouvernance juridique et éthique complet pour les technologies d'IA afin de garantir le respect des normes en matière de droits de l'homme. En outre, les niveaux de connaissance de l'IA parmi les Malawiens et les différentes parties prenantes restent faibles.

Cependant, la conversation et l'innovation en matière d'IA sont en hausse dans divers secteurs, y compris dans le monde universitaire. Les 23 et 24 août 2024, par exemple, l'Université des affaires et des sciences appliquées du Malawi (MUBAS) a organisé un symposium sur l'application de l'IA à la résolution de problèmes pratiques dans divers secteurs, notamment l'agriculture, la finance, la santé et la communication au Malawi.⁶⁹³ Le symposium a rassemblé un groupe diversifié de participants, dont des universitaires, des étudiants, des chercheurs et des professionnels de l'industrie. «L'IA a un grand potentiel et nous pouvons en tirer des avantages considérables. Le Malawi est un terrain très fertile pour son application», a déclaré le Dr Anthony Ziba, responsable des TIC à MUBAS.⁶⁹⁴ En outre, en mai 2024, l'Université des sciences et technologies du Malawi a mis au point une série de solutions innovantes en matière d'IA, particulièrement un système de suivi des voitures et un système automatisé de gestion des présences des employés, qui sont actuellement mis en œuvre par l'Autorité fiscale du Malawi (MRA).⁶⁹⁵ Le système automatisé de présence des employés, qui utilise la technologie de balayage des empreintes digitales, vise à remplacer les carnets de bord manuels et à améliorer l'efficacité et la responsabilité des employés. Dans la même université, une équipe d'étudiants en génie biomédical a mis au point un système d'apprentissage profond pour diagnostiquer la rougeole, avec un temps de réponse rapide de 0,25 seconde par rapport à la méthode PCR conventionnelle, qui prend quatre heures. En 2023,

⁶⁹² C Kalolokeska, Commission des droits de l'homme du Malawi (MHRC), entretien avec un informateur clé (19 décembre 2024).

⁶⁹³ L Isaac «MUBAS progresse dans l'application de l'intelligence artificielle » (16 décembre 2024) <https://www.mubas.ac.mw/news/mubas-strides-in-artificial-intelligence-application-16-12-2024> (consulté le 28 décembre 2024).

⁶⁹⁴ Ibid.

⁶⁹⁵ J Mpphande «MUST mène la révolution de l'IA avec des innovations révolutionnaires» (20 mai 2024) <https://www.must.ac.mw/posts/must-leads-ai-revolution-with-groundbreaking-innovations/details> (consulté le 28 décembre 2024).

avec le soutien de plusieurs universités américaines,⁶⁹⁶ Malawi a lancé son tout premier centre pour l'intelligence artificielle et STEAM (science, technologie, ingénierie, arts et mathématiques) à l'université des sciences et technologies du Malawi.⁶⁹⁷ Le centre cherche à promouvoir l'étude et l'utilisation de l'intelligence artificielle, ou IA, et des STEAM pour le développement socio-économique. L'émergence rapide des technologies de l'intelligence artificielle au Malawi nécessite une politique et un cadre réglementaire rapides.

CONCLUSION

Bien que le Malawi ait fait des progrès notables en matière de droits numériques, notamment avec la promulgation de la loi sur la protection des données, la liberté de l'internet a légèrement diminué au cours de la période couverte par le rapport, les autorités continuant à réprimer les journalistes en ligne et d'autres utilisateurs de l'internet pour leur expression critique. La criminalisation de l'expression est très préoccupante. Le lancement de quatre nouveaux projets de loi sur la cybersécurité est louable, bien qu'une forte participation du public aux processus législatifs soit nécessaire. Le déploiement de diverses initiatives d'inclusion numérique dans le cadre du Fonds pour le service universel contribuera grandement à élargir l'accès aux services numériques, en particulier pour la majorité de la population actuellement hors ligne. La faible pénétration actuelle du numérique exige une réponse énergique de la part du gouvernement, y compris la révision du régime d'imposition des services et produits TIC.

Compte tenu des lacunes existantes, des opportunités et des développements récents dans l'espace numérique au Malawi, les recommandations suivantes sont formulées :

L'indice TheScore

Indicateurs clés de Lond 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
Fermeture d'Internet	P38(2)	5	Pas d'incident de coupure d'internet
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet	P37	4	Les politiques et les lois existent, mais leur application est limitée. Par exemple, le Malawi dispose d'une loi sur les communications, d'une stratégie pour l'économie numérique, d'un fonds pour le service universel et d'une politique en matière de TIC, mais la mise en œuvre est insuffisante.

⁶⁹⁶ Les universités américaines comprennent le Baylor College of Medicine, Texas Tech University, Morehouse College, Colorado University, Georgia Southern University, Clemson University, New York University et Mercer University <https://www.must.ac.mw/posts/must-leads-ai-revolution-with-groundbreaking-innovations/details>.

⁶⁹⁷ L Masina «Les universités américaines aident le Malawi à établir le premier centre d'IA» 13 octobre 2023 <https://www.voanews.com/a/us-universities-help-malawi-establish-first-ai-center-/7310638.html> (consulté le 28 décembre 2024).

Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	Section 60 du code pénal, 87, 91, loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité, et code pénal.
Législation sur la sédition	P22(2)	3	Articles 87 et 91, loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	2	Arrestation de journalistes et d'utilisateurs de médias sociaux
Législation sur la protection des données.	P42	3	La loi sur la protection des données est en place. Les règlements et l'autorité de protection des données ne sont pas encore en place
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet	P38 et P39(4)	4	Aucun incident enregistré
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	2	Confiscation et fouille par la police des gadgets des journalistes. Le mandat de perquisition du tribunal a été obtenu par la police.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	4	La plupart des agences gouvernementales sont présentes en ligne, notamment sur des sites web et des plateformes de médias sociaux. Toutefois, la divulgation proactive d'informations est limitée
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	1	Absence de politique d'IA et de cadre réglementaire malgré l'émergence des technologies d'IA

Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P29(3)	3	Adoption de la stratégie nationale de protection des enfants en ligne en 2024
Inclusion numérique	P37(3)	3	Établissement institutionnel de l'USF en place avec des projets actifs
TOTAL (jusqu'à 60)		35	

RECOMMANDATIONS

Au gouvernement :

- Réviser la loi de 2016 sur les transactions électroniques et la cybersécurité afin de supprimer les dispositions et les infractions larges et vagues, y compris les sections 24 (1) (e) et (f) ; et abroger les lois sur la diffamation et la sédition dans le Code pénal.
- Répondre aux forts soupçons de surveillance gouvernementale des activités liées aux TIC en utilisant le système UFED, une technologie puissante conçue pour accéder à des appareils électroniques tels que des téléphones et des ordinateurs portables et en extraire des informations, vendue par la société Cellebrite, basée en Israël.
- Garantir la liberté d'expression et la liberté des médias
- La Commission des droits de l'homme du Malawi doit intensifier ses enquêtes sur les violations des droits numériques conformément à son mandat constitutionnel en matière de droits de l'homme
- Intensifier la mise en œuvre de la stratégie du Malawi en matière d'économie numérique afin d'accélérer l'accès universel à l'internet et aux services mobiles.
- Sensibilisation du public et des parties prenantes à la loi sur la protection des données
- Ratifier la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo).
- Le Parlement du Malawi devrait allouer des fonds au Fonds de service universel (USF) conformément à la section 160(b) de la loi sur les communications.
- Faciliter les consultations avec les parties prenantes concernant les nouveaux projets de loi sur la cybersécurité et la révision de la loi sur les communications.
- Élaborer des cadres politiques et réglementaires pour l'intelligence artificielle (IA)

À la société civile et aux médias :

- Plaidoyer pour la révision de la loi de 2016 sur les transactions électroniques et la cybersécurité; et abrogation des lois sur la diffamation et la sédition dans le code pénal par le biais d'un engagement avec les autorités, d'une sensibilisation du public et d'une action en justice.

- Demander des comptes sur l'acquisition et le déploiement du système UFED pour la surveillance.
- Contester la criminalisation de la liberté d'expression par l'État par le biais d'actions en justice et d'un plaidoyer en faveur d'une réforme législative.
- Renforcer les coalitions et les réseaux de défense des droits numériques afin de consolider l'action de la société civile en matière de défense des droits numériques.
- Exiger du gouvernement qu'il rende des comptes sur la mise en œuvre de la stratégie de l'économie numérique du Malawi afin de garantir un accès universel accéléré à l'internet et aux services mobiles.
- Sensibilisation du public et des parties prenantes à la loi sur la protection des données
- Plaider pour la ratification par le Malawi de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo)
- Contrôler les opérations de l'USF afin de garantir la divulgation proactive des informations relatives à l'USF chaque année, la transparence, la responsabilité et l'efficacité, tout en plaidant en faveur de l'appropriation du financement par le Parlement.
- Examiner les nouveaux projets de loi et la révision de la loi sur les communications afin de s'assurer qu'ils sont alignés sur des normes internationales acceptables.

Aux opérateurs de réseaux mobiles :

- - Collaborer avec des acteurs non étatiques pour plaider en faveur d'un environnement politique et législatif favorable aux droits numériques et aux acteurs des TIC.
- - Établir un partenariat proactif avec le gouvernement pour réduire la fracture numérique, notamment en investissant conjointement dans les infrastructures TIC destinées aux communautés rurales et en proposant des tarifs abordables pour les données et les services mobiles.

Vers l'université :

- Fournir un leadership intellectuel et des conseils sur les questions de droits et d'inclusion numériques.
- Mener des recherches sur les questions des droits et de l'inclusion numériques et sur les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle.

